

Le CIPVP et l'OIPC de la Colombie-Britannique ordonnent à LifeLabs de divulguer des documents liés à une cyberattaque

Ces renseignements sont requis pour mener une enquête conjointe sur une atteinte à la vie privée

TORONTO – Le mercredi 1^{er} avril 2020 – Le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP) et le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique (OIPC) ont ordonné à LifeLabs de produire des documents qui sont essentiels pour déterminer les causes de la cyberattaque survenue récemment, qui a porté sur les renseignements sur la santé de 15 millions de Canadiens et de Canadiennes, ainsi que les mesures que LifeLabs a prises en réponse à cette cyberattaque.

Aujourd'hui, le CIPVP a rendu une ordonnance obligeant LifeLabs à divulguer des documents sur cette cyberattaque. Le CIPVP et l'OIPC ont besoin de ces documents, qui contiennent des renseignements sur la portée de cette attaque survenue à l'automne 2019 et sur les mesures que LifeLabs a prises dans sa foulée, pour mener une enquête conjointe à leur sujet.

L'OIPC avait déjà ordonné à LifeLabs de divulguer ces renseignements. Cette société de laboratoires d'analyse a demandé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique de bloquer l'accès à ces documents, affirmant qu'ils sont protégés par un privilège.

Le CIPVP exerce les pouvoirs que lui confère la loi ontarienne sur la protection des renseignements sur la santé de l'Ontario, et l'OIPC s'appuie sur la loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé de la Colombie-Britannique afin d'obtenir l'accès à ces renseignements.

« Les millions de Canadiens et de Canadiennes dont les renseignements personnels sur la santé ont été piratés méritent des réponses. La divulgation de ces documents est essentielle pour découvrir les causes sous-jacentes de cette atteinte à la vie privée, les éliminer et rétablir la confiance de la population. Si la société LifeLabs tenait vraiment à collaborer à notre enquête, elle nous remettrait ces renseignements de son plein gré. Mon bureau est disposé à défendre son ordonnance devant les tribunaux si LifeLabs décidaient de la contester. »

— Brian Beamish, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

« Les Canadiennes et les Canadiens comptent sur nos bureaux pour comprendre ce qui a causé cette grave atteinte à la vie privée, et ils veulent savoir que leurs renseignements personnels sur la santé sont désormais en sécurité. Pour cela, nous avons absolument besoin de ces documents. Des citoyens nous ont dit qu'ils sont très inquiets des répercussions que cette atteinte à la vie privée pourrait avoir sur eux. Nous sommes résolus à mener une enquête approfondie sur ses causes et ses conséquences, et nous contesterons avec vigueur toute tentative de LifeLabs d'empêcher la production de ces documents en Colombie-Britannique. »

— Michael McEvoy, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique

- [Lire l'ordonnance du CIPVP](#)
- [Lire l'ordonnance de l'OIPC](#)
- Renseignements : [Atteinte à la vie privée chez LifeLabs – 17 décembre 2019](#) (en anglais)

Avis aux médias : Comme une enquête est toujours en cours sur cette atteinte à la vie privée et que celle-ci fait l'objet de recours devant les tribunaux, aucun autre renseignement ne sera fourni pour le moment.